

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEBLENHEIM
DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2011**
Sous la présidence de Monsieur Pierre ADOLPH, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Membres présents : Mmes et MM. Pierre ADOLPH, Guy WENTZEL, Serge BIRCKEL, Georges STOEFFLER, Chrétien BUCHY, Christine COLAIANNI, Gérard JOLICOR, Anne MARSCHALL, Joël SCHNEIDER, Myriam WOEHL, Denis WURTZ, Francine WURTZ

Membres excusés et non représentés : /

Membres absents non excusés : /

Ont donné procuration : Rémy MOCK à Georges STOEFFLER

Ordre du jour

1. Urbanisme
 - PLU : débat sur le PADD ou *Projet d'Aménagement et de Développement Durables*, en présence du bureau d'études Espargilière qui assiste la Commune sur ce dossier
 - ↳ **4 documents ont été mailés lundi 12/12/2011 à cet effet**
2. Approbation du PV de la réunion du 7 novembre 2011 --- *document mailé le 01/12/2011*
3. Travaux
 - chaufferie bois collective : réalisation du projet, choix du mode de chauffage du Temple, souscription d'un prêt
 - dossiers en cours, divers
4. Finances
 - prêts : chaufferie bois collective, tranche 2 aménagement de la traversée
 - délibérations budgétaires modificatives
 - tarifs 2012
 - divers
5. Actualité des organismes extérieurs-commissions-écoles-groupes de travail-....
6. Dates à retenir
7. Divers :
 - Soutien aux Coop – adhésion à l'Association régionale de soutien aux Coop d'Alsace
 - INSEE
 - remerciements, affaires courantes

1. URBANISME

A. PLU : débat sur le PADD

Divers documents (projet de PADD, les Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été mailés aux élus le 12 décembre, afin de préparer ce point à l'ordre du jour.

Jérôme ESPARGILIERE du Bureau d'études Espargilière, missionné par la Commune pour l'aider à élaborer le PLU, rappelle que le débat de ce soir porte sur trois items :

- la volonté de densifier
- la mixité sociale, la mixité d'âge
- le rythme de construction de 10 à 12 logements par an.

Il présente, au moyen de documents projetés sur écran, le Projet d'Aménagement et de développement Durable ou PADD.

Puis le débat est ouvert, les échanges de questions-réponses possibles.

Quelques observations :

- la densification n'interdit pas l'habitation individuelle
- la densification est un problème mondial et français puisque tous les dix ans une surface agricole aussi grande qu'un département disparaît en France
- l'évolution de l'activité de dépôt-vente de piquets de vigne sera encadrée dans le règlement d'urbanisme de la zone concernée
- idem pour l'évolution de l'activité hôtelière au Kanzel
- le Conseil municipal essaye de se donner les moyens d'une mixité sociale et d'une mixité urbaine
- la densification ne signifie pas obligation de construire un nombre imposé de logement, mais est une possibilité d'encadrer les constructions.

Le Maire remercie Monsieur Espargilière et le libère.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 7 novembre est adopté à l'unanimité des membres.

3. TRAVAUX

A. Réalisation d'une chaufferie bois collective

Avec la collaboration du bureau d'études PER, une consultation relative au marché de travaux « réalisation d'une chaufferie bois collective » est lancée le 26/09/2011, les offres devant être remises au plus tard le 28/10/2011.

Le marché comporte deux lots :

- lot 1 : chaudières bois et équipements associés
- lot 2 : réseau de distribution/sous-stations/régulation/chauffage du Temple. Celui-ci est composé deux options relatives à la rénovation du chauffage du Temple
 - o option 1 : nouvelle centrale de traitement d'air
 - o option 2 : installation de radiateurs.

Quatre entreprises ont répondu dans les délais impartis et présenté une offre pour chaque lot.

Suite à ouverture des plis le 3 novembre, et vérification puis analyse menée par PER, il est décidé de procéder à une négociation du prix pour le lot 2 avec les deux entreprises se démarquant, à savoir IMHOFF et STIHLE FRERES.

Il leur est demandé des éléments techniques, ainsi qu'une nouvelle offre de prix.

Après ouverture des plis et analyse des propositions, il s'avère que l'entreprise STIHLE Frères est la première du classement.

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur la réalisation d'une chaufferie bois collective et l'attribution du marché de travaux.

Il leur donne lecture d'un courrier du Conseil presbytéral, relatif au chauffage du Temple, confirmant sa préférence pour l'option 1 pour des raisons techniques, financières et au vu de l'usage du bâtiment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres de réaliser une chaufferie bois collective

ATTRIBUE à l'unanimité des membres à l'entreprise STIHLE FRERES, ayant soumis les deux offres économiquement les plus avantageuses,

- le lot 1 : chaudières bois et équipements associés, pour un montant de 112 575.62 €HT
- le lot 2 : réseau de distribution/sous-stations/régulation/chauffage du Temple., pour un montant de 134 348.76 €HT
- en retenant pour le lot 2 relatif à la rénovation du chauffage du Temple l'option 1 : nouvelle centrale de traitement d'air, pour un montant de 38 836.81 €HT ;

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

4. FINANCES

A. Emprunts

Afin de financer les travaux d'aménagement de la traversée du village-tranche 2, ainsi que la réalisation de la chaufferie bois collective, deux emprunts doivent être souscrits.

Cinq banques (CLF-Dexia, Crédit Agricole, Crédit mutuel, Caisse d'épargne, Banque populaire) ont été sollicitées.

Trois banques ont transmis une offre que le Maire soumet aux élus. Celle du Crédit agricole est rejetée d'office car la durée et le montant proposés sont inférieurs aux besoins réels.

Le Conseil municipal, après avoir examiné les offres du Crédit mutuel et de la Caisse d'épargne, et en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité des membres présents la souscription de deux emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Financement des travaux Aménagement de la traversée – tranche 2 :**

- l'offre de la banque : CAISSE D'EPARGNE
- montant du financement : 270 000 €
- durée : 25 ans
- taux fixe 4.85%
- échéances : constantes
- périodicité : trimestrielle
- remboursement anticipé possible
- déblocage des fonds : 31/01/2012 au plus tard
- commission –frais : 270 €.

- **Financement des travaux Chaufferie bois collective :**

- l'offre de la banque : CAISSE D'EPARGNE
- montant du financement : 260 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe 4.75%
- échéances : constantes
- périodicité : trimestrielle
- remboursement anticipé possible
- déblocage des fonds : 31/01/2012 au plus tard
- commission –frais : 260 €.

AUTORISE le Maire, ou l'un des Adjoints au maire en son absence, à signer tous documents afférents
CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

B. DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Vu l'insuffisance de crédits à certains comptes ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres de modifier comme suit :

- **le budget primitif 2011 de la Commune :**
 - Section d'investissement :

Dépenses :	article 2318	- 5 389.77€
	article 1641	+ 5 389.77€
- **le budget primitif 2011 du service Eau-Assainissement :**
 - Section de fonctionnement :

Dépenses :	article 617	- 3 854.92€
	article 6218	+ 116.72€
	article 673	+ 3 130.59€
	article 6228	+ 44.00€
	article 6371	+ 563.61€
 - Section d'investissement :

Dépenses :	article 2031	- 481€
	article 1641	+ 481€

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

C. TARIFS 2012

Le Maire propose, pour l'année 2012, une augmentation de 2.5% des tarifs correspondant au taux annuel de l'indice du coût de la consommation de 2011, ainsi qu'une augmentation de 4% des tarifs de location de la salle des fêtes conformément à la délibération de janvier 2011.

Par ailleurs, le Procureur de la République ne poursuivant pas le délit de dépôt sauvage d'ordures ménagères, il propose d'augmenter le montant du forfait d'enlèvement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres d'augmenter les tarifs dès le 01/01/2012 de 2.5% et de 4% les tarifs de location de la salle des fêtes ;

FIXE à l'unanimité des membres le forfait d'enlèvement de dépôt sauvage d'ordures ménagères à 100€ ;

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

divers tarifs		2012
		augmentation de 4% des tarifs SDF décidée le 24/01/2011 + augmentation de 2,5% pour les autres tarifs
photocopie	unité quel que soit le format	0,35 €
Photocopie des documents cadastraux	A4 – impression noir et blanc	0,18 €
	disquette	0,93 €
	cédérom	3,04 €
tuiles	6 tuiles	1,11 €
coût horaire salarial de l'intervention d'un agent communal		27,63 €
droit de place/ passage ou par mois		27,63 €
CUMA - emplacement des alambics		0,00 €
cotisation RIS		0,00 €
parking		0,00 €
aire de stationnement non réalisée		8 841,17 €
dépôt sauvage d'ordures ménagères	Délibération du 2 mai 2006	100,00 €
cimetière		
tombe simple - 2m ²	concession - 30 ans	110,52 €
	concession - 50 ans	165,76 €
tombe double - 4m ²	concession - 30 ans	221,03 €
	concession - 50 ans	331,55 €
urne (4 places)	concession - 15 ans	331,55 €
dispersion de cendres - jardin du souvenir		gratuit
plaque commémorative - colonne du souvenir		34,33 €
location salles		
salle des fêtes	Voir tableau joint	
local SIAEP - télégestion		38,67 €
SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT		
raccordement réseau		
participation forfaitaire raccordement réseau assainissement (tout à l'égout)		2 320,82 €

TARIFS 2012 - LOCATION DE LA SALLE DES FETES

	locaux			externes		
	associations	particuliers enfants/parents (parenté au 1er d ^o)	entreprise	associations	particuliers	entreprises
GRANDE SALLE +CUISINE						
bal	165 €	pas de location	pas de location	pas de location	pas de location	pas de location
(banquets) repas, lunch	165 €	324 €	pas de location	440 €	pas de location	pas de location
mariage	pas de location	324 €	pas de location	pas de location	pas de location	pas de location
séminaire, réunion -- journée	165 €	162 €	550 €	219 €	219 €	550 €
séminaire, réunion -- 1/2 journée	82 €	82 €	275 €	110 €	110 €	275 €
vente	pas de location	pas de location	440 €	pas de location	pas de location	440 €
apéritif	82 €	162 €	440 €	219 €	330 €	440 €
spectacle	82 €	pas de location	pas de location	165 €	pas de location	pas de location
dîner dansant	165 €	pas de location	pas de location	pas de location	pas de location	pas de location
PETITE SALLE + CUISINE						
(banquets) repas, lunch	82 €	165 €	pas de location	pas de location	pas de location	pas de location
séminaire, réunion -- journée	55 €	55 €	275 €	110 €	110 €	275 €
séminaire, réunion -- 1/2 journée	27 €	27 €	137 €	55 €	55 €	137 €
vente	pas de location	pas de location	pas de location	pas de location	pas de location	pas de location
apéritif	82 €	82 €	219 €	110 €	165 €	219 €
HALL						
divers	82 €	82 €	82 €	110 €	110 €	110 €
CAUTION - SALLES						
<i>grande salle + cuisine</i>			1 099 €			
<i>petite salle + cuisine</i>			550 €			
<i>hall</i>			/			
MATERIEL						
<i>location matériel vidéo</i>		journée		55 €		
		demi-journée		28 €		
<i>location matériel sono</i>		journée		55 €		

	demi-journée	28 €
<i>caution matériel vidéo</i>		1 099 €
<i>caution matériel sono</i>		1 099 €
VAISSELLE		
<i>vaisselle</i>	forfait de 31€ /tout article confondu /quel que soit le nombre de jour de location de la SDF	
<i>percolateur</i>	forfait de 8€ /quel que soit le nombre de jour de location de la SDF	
NETTOYAGE		
locaux loués		165 €

5. ACTUALITE DES ORGANISMES EXTERIEURS, COMMISSIONS, GROUPES DE TRAVAIL, CONSEILS D'ECOLE, ...**a. Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR) / groupement de commande pour l'entretien de la voirie**

Le Maire expose la possibilité de procéder au balayage de la voirie et au curage des tabourets de siphons en ayant recours à un prestataire retenu après consultation organisée par la CCPR sur la base du cahier des charges rédigé par la Ville de Ribeauvillé.

Pour ce faire, la Communauté de communes propose la création d'un groupement de commandes auquel participeront 10 communes et la CCPR.

Le Conseil de communauté a délibéré en ce sens le 01/12/2011 et approuvé la convention constitutive correspondante conformément à l'article 8 du Code des marchés publics.

Il est proposé à la commune de Beblenheim d'y adhérer et d'approuver ladite convention.

Vu l'article 8 du Code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil de communauté n°2011.5.56 du 01/12/2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres

- De participer au groupement de commandes pour l'entretien de la voirie (balayage de la voirie et curage des tabourets siphons)
- D'approuver la convention constitutive ci-jointe à la présente
- De désigner la CCPR en qualité de coordinateur
- De désigner la CAO coordinatrice en qualité de CAO du groupement dans les conditions de l'article 6 de la convention
- D'autoriser le Maire à signer la convention et tout document y afférent

CHARGE le Maire de la notification et de l'exécution de la présente.

b. Réunions :

- Ecoles : compte rendu présenté par Anne MARSCHALL
- SIABE : compte rendu présentés par Denis WURTZ et Serge BIRCKEL
- Sapeurs pompiers volontaires : compte rendu présenté par Francine WURTZ
- Syndicat du Parc des Sports : compte rendu présenté par Georges STOEFFLER

c. Documents mis à disposition des élus en mairie :

Liste : rapport annuel de l'ADAUHR.

6. DATES A RETENIR

- Vœux du Maire : 17/01 à 18h00
- Groupe de travail Sentier d'interprétation : 18/01 à 18h30
- Réunion publique PLU : 19/01 à 20H

7. DIVERS

a. Justice - Société foncière du Rhin/Commune de Beblenheim

Le Maire informe les élus du jugement du Tribunal administratif de Strasbourg du 29/11/2011

- rejetant les requêtes de la Société foncière du Rhin et de l'Association Maison de retraite Petit Château
- condamnant celles-ci à verser chacune 500€ à la Commune.

Le Maire rappelle que ces sommes seront reversées à l'assureur qui a pris en charge la représentation de la Commune.

b. Avenir du point Coop

Afin de soutenir les salariés des points Coop d'Alsace une association a été créée. Il est proposé à la Commune de Beblenheim d'y adhérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres

- d'adhérer à l'Association Régionale de Soutien à la Coop d'Alsace
- de verser une cotisation d'un montant de 100€
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

CHARGE le Maire de la notification et de l'exécution de la présente.

c. Recensement de la population en 2012 :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles 2122-21-10°;

Vu la loi du 06/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2002-276 du 27/02/2002 modifiée, relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V ;

Vu le décret n°88-145 du 15/02/1988 modifié, relatif aux agents non titulaires ;

Vu le décret n°2003-485 du 05/06/2003 modifié, portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Considérant qu'il appartient à la Commune de fixer les rémunérations des agents recenseurs et des agents coordonnateurs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres

- de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement de la population en 2012 et de les organiser ;
- de désigner Cécile BAILLY coordonnateur communal,
- de fixer sa rémunération en référence au traitement brut moyen du grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe sur la base d'un forfait de 34H pour 250 logements, tout en précisant que l'agent sera payé au vu des heures réellement effectuées ;
- de créer 3 postes occasionnels d'agents recenseurs
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
- 1.20€ brut par formulaire « bulletin individuel » rempli
- 0.65€ brut par formulaire « feuille de logement » rempli
- 0.65€ brut par « dossier d'adresse collective » rempli
- 17.50€ par séance de formation ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2012

AUTORISE le Maire à signer tout acte y afférent

CHARGE le Maire de la notification et de l'exécution de la présente.

Séance levée à 23H00.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de
BEBLENHEIM de la séance du 19 décembre 2011

Ordre du jour

1. Urbanisme
 - PLU : débat sur le PADD ou *Projet d'Aménagement et de Développement Durables*, en présence du bureau d'études Espargilière qui assiste la Commune sur ce dossier
 - ↳ **4 documents ont été mailés lundi 12/12/2011 à cet effet**
2. Approbation du PV de la réunion du 7 novembre 2011 --- *document mailé le 01/12/2011*
3. Travaux
 - chaufferie bois collective : réalisation du projet, choix du mode de chauffage du Temple, souscription d'un prêt
 - dossiers en cours, divers
4. Finances
 - prêts : chaufferie bois collective, tranche 2 aménagement de la traversée
 - délibérations budgétaires modificatives
 - tarifs 2012
 - divers
5. Actualité des organismes extérieurs-commissions-écoles-groupes de travail-....
6. Dates à retenir
7. Divers :
 - Soutien aux Coop – adhésion à l'Association régionale de soutien aux Coop d'Alsace
 - INSEE
 - remerciements, affaires courantes

NOM - Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ADOLPH Pierre	Maire		
WENTZEL Guy	1 ^{er} Adjoint		
BIRCKEL Serge	2 ^{ème} Adjoint		
STOEFFLER Georges	3 ^{ème} Adjoint		
BOSSELUT Marie Isabelle	Conseillère municipale	<i>a démissionné pour cause de déménagement</i>	
BUCHY Chrétien	Conseiller municipal		

COLAIANNI Christine	Conseillère municipale		
JOLICOR Gérard	Conseiller municipal		
MARSCHALL Anne	Conseillère municipale		
MAULER Philippe	Conseiller municipal	décédé	
MOCK Rémy	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Joel	Conseiller municipal		
WOEHL Myriam	Conseillère municipale		
WURTZ Denis	Conseiller municipal		
WURTZ Francine	Conseillère municipale		